



AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

(M. Steve Therrien 23-202603-CE)

AVIS est donné par la présente que le comité exécutif de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec, par décision rendue le 30 mars 2026 a, en vertu de l'article 113 du *Code des professions*, limité provisoirement le droit d'exercer des activités professionnelles de **M. Steve Therrien (n° de permis 7673)**, exerçant la profession de technologue en imagerie médicale du domaine du radiodiagnostic dans la région de Montréal.

Le comité exécutif **A DÉCLARÉ** :

- a) Que, pour assurer la protection du public, il y a lieu de **LIMITER** la pratique de **M. Steve Therrien** dans le secteur de la radiographie générale en lui imposant de travailler sous supervision constante et directe d'un autre technologue en imagerie médicale du domaine du radiodiagnostic, et ce, jusqu'à la réussite du stage de perfectionnement de trois (3) mois ou, en cas d'échec, jusqu'à ce que le comité exécutif rende une nouvelle décision à l'endroit du membre.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 182.9 du *Code des professions*.

Montréal, le 31 mars 2026

Me Jessica Deschamps-Maheu
Directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe